

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 42 (1906)
Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

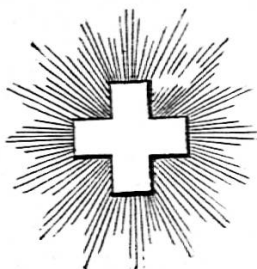
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLII^{me} ANNÉE

N^o 21.



LAUSANNE

26 mai 1906.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Lettre de Paris.* — *Pour l'écriture droite.* — *A propos d'une nouvelle institution scolaire vaudoise.* — *Chronique scolaire : XXV^{me} cours normal de gymnastique, Genève, Suisse allemande.* — PARTIE PRATIQUE : *Leçons de choses et sciences naturelles : Répertoire des sujets traités dans « L'Éducateur » depuis 1899 à 1906 (suite). Fleurs et insectes.* — *Notre voyage dans la Haute-Italie.* — *Récitation.*

LETTRE DE PARIS

L'analyse du nouveau plan d'études pour nos écoles normales m'ayant pris plus de temps que je n'avais compté d'abord, je me trouve, dans ma besogne de chroniqueur mensuel, quelque peu en retard sur les événements, et je me vois obligé d'en passer sous silence deux ou trois qui auraient un intérêt tout au moins symptomatique, — comme, par exemple, les singulières théories qui ont été soutenues, à la suite du congrès d'Amiens, sur l'enseignement de l'histoire, ou encore les violentes attaques dirigées contre l'institution des directeurs d'écoles, etc., — pour ne vous entretenir que de celui qui les domine tous et, pourrait-on dire, les efface tous dans nos préoccupations du moment, étant devenu une question non seulement pédagogique, mais *politique* de première importance : *le mouvement ou l'agitation syndicaliste dans le personnel des instituteurs.*

Vous savez de quel admirable essor les *associations amicales* d'instituteurs et d'institutrices nous ont donné le spectacle sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901. Il faut en avoir observé de près le développement, je dirai plus : il faut avoir suivi telle d'entre elles dans son œuvre journalière d'organisation, de défense et d'action communes, pour savoir de quels bienfaits les intéressés leur sont déjà redevables et quels services ils en peuvent attendre dans l'avenir. Or, voici que ces « amicales » ne suffisent plus à un certain nombre d'instituteurs qui, poussés dans cette voie par les orateurs et la presse socialistes, se sont mis en tête de les transformer en

syndicats, à l'exemple et sur le modèle des groupements ouvriers de ce nom.

Quelle différence y a-t-il entre une simple *association déclarée* (régie par la loi de 1901) et un *syndicat* (établi conformément à la loi du 21 mars 1884) ? Pas une très grande, si l'on se place « soit au point de vue des formalités imposées, soit au point de vue de la capacité reconnue ». « Leur situation juridique, écrivait M. Louis Barthou peu de temps avant son entrée au ministère, est, à quelques nuances près, assez exactement la même. Elle procède du même esprit de libéralisme confiant. Les syndicats et les associations acquièrent l'existence légale par des déclarations presque semblables. Seulement, tandis que les associations déclarées doivent, pour recevoir des dons et des legs, obtenir la reconnaissance d'utilité publique, les syndicats tiennent ce pouvoir de la loi elle-même. L'avantage, malheureusement, est jusqu'ici resté théorique. Les modifications projetées à la loi de 1884 auront pour conséquence, si les conclusions de la commission du travail de la Chambre des députés sont définitivement adoptées, d'augmenter les droits juridiques et la capacité d'acquisition des syndicats. Elles donneront un intérêt sérieux à la préférence que montrent certaines associations pour la forme syndicale¹. »

Or, la chose est à ce jour parfaitement élucidée, ce n'est pas cet intérêt encore problématique qui met en mouvement nos instituteurs syndicalistes. Leurs déclarations orales ou écrites et celles des journalistes politiques qui ont pris leur parti, tout spécialement le *Manifeste* retentissant qu'ils ont lancé, il y a quelques mois, nous découvrent leur véritable ambition. Celle-ci n'est ni plus ni moins que *révolutionnaire*. Les syndicats d'instituteurs s'affilieront aux *Bourses du travail* et même à la *Confédération générale du travail*, où se prépare, comme on sait, la révolution qui doit bouleverser à la fois la société capitaliste et l'Etat qui la maintient et la défend. Assimilé aux moyens de production, *l'enseignement sera « socialisé »*, tout comme la propriété et l'industrie. « Ce sont, dit encore M. Barthou, les instituteurs eux-mêmes qui deviendront les maîtres de l'école, de sa direction, de sa discipline et de ses programmes. Ils constitueront une fédération autonome à laquelle sera remis l'enseignement primaire. On ne désespère pas d'entraîner l'enseignement secondaire dans un mouvement qui doit s'étendre à l'Université entière. Chacun des deux enseignements aura sa *corporation* distincte, indépendante et toute puissante. »

Les rédacteurs du *Manifeste* n'ont pas dit expressément que leur dessein était de collaborer à la révolution sociale. Ils ont invoqué

¹ *Revue de Paris* du 1^{er} mars 1906.

les intérêts professionnels du corps enseignant. Ils ont aussi mis en avant une conception meilleure (selon eux) de l'éducation démocratique. « Nous instruisons, ont-ils dit, les enfants du peuple, le jour. Quoi de plus naturel que nous songions à nous retrouver avec les hommes du peuple, le soir. C'est au milieu des syndicats ouvriers que nous prendrons connaissance des besoins intellectuels et moraux du peuple. C'est à leur contact et avec leur collaboration que nous établirons nos programmes et nos méthodes. » — De telles déclarations, par ce qu'elles ont de généreux, auraient pu faire illusion aux esprits chimériques. L'erreur n'a pas été longtemps possible. Le *Manifeste* a été bientôt suivi d'un appel aux amicales rédigé par la commission exécutive du Syndicat des instituteurs de la Seine et où se lit cette phrase : « Au-delà de nos revendications immédiates, nous voulons affirmer les sentiments d'étroite solidarité qui nous lient à la classe ouvrière et manifester notre sympathie pour le vaste mouvement d'organisation et d'émancipation prolétarienne qui doit transformer le monde. » Dans le même temps, l'assemblée générale des instituteurs de l'Aisne, réunie à Château-Thierry (7 décembre 1905), nous donnait à savoir, plus nettement encore, que « l'organisation syndicale est l'acheminement naturel et sûr vers le régime socialiste qui doit être cher aux instituteurs », et que « leur syndicat sera... le type de l'association professionnelle normale et légale qui peut devenir un des plus grands agents de transformation de la société ».

Si l'on songe que les instituteurs entrant dans la *Confédération du travail* — où, suivant l'opinion d'un des chefs du socialisme, M. E. Fournière, « les syndicats révolutionnaires, anarchistes, abstentionnistes sont en majorité » — seront forcément, à peine d'être rejetés comme renégats, entraînés « dans le courant de la grève générale, qui est le dogme et le moyen d'action de la Confédération » (Barthou), et que l'antipatriotisme leur y sera imposé en même temps que l'emploi des moyens violents désignés sous le nom de *l'action directe* ; on concevra quelles appréhensions doivent agiter les amis du progrès normal et ceux qui, parmi nous, ont mis tout leur amour, toute leur fierté et toute leur confiance dans l'œuvre scolaire de la République.

H. MOTTIER.

Pour l'écriture droite.

Depuis le jour, déjà lointain, où cette question a été posée, il semble enfin qu'on approche d'une solution raisonnable.

Défendue avec acharnement par ses partisans, combattue avec non moins d'ardeur par ses adversaires, l'écriture droite paraît vouloir s'imposer par tous les avantages qu'elle procure.

Partisan convaincu de cette écriture rationnelle, nous nous sommes efforcés

jusqu'ici de la faire accepter dans nos écoles primaires. Malheureusement la sainte routine a été plus forte que nous et vraisemblablement elle aura le dessus pendant de nombreuses années encore, hélas !

Nous avons trouvé dans le numéro du 24 février 1906, de la *Revue scientifique* des renseignements et des arguments qui nous paraissent décisifs et que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs, persuadés qu'ils feront faire un pas à la question, et avanceront le moment où l'*écriture droite* sera décrétée officielle dans nos écoles par les autorités scolaires.

A la base de cette réforme, se trouve avant tout une question d'hygiène et de santé. Dans tous les pays, cela est absolument démontré, la myopie et la déviation de la colonne vertébrale ou scoliose, ont marché de pair avec l'instruction.

De nombreux examens faits sur de tout jeunes enfants, il résulte que la myopie est excessivement rare au moment de la naissance. Or, à 8 ans, on constate que les myopes sont déjà dans la proportion 7 à 8 %, à 14 ans le chiffre est de 37 % pour les filles. — On ne peut donc voir là qu'une conséquence des conditions mauvaises dans lesquelles s'effectue le travail scolaire.

La scoliose est aussi très fréquente grâce à la fausse position prise dans l'écriture penchée.

On a prétendu que les maisons de commerce, de banque exigeaient de leurs employés qu'ils pratiquent l'écriture penchée ; à ce sujet il est bon de faire connaître ce qui suit : « La Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant ayant nommé une commission de l'écriture, celle-ci adressa une circulaire aux administrateurs de tous les grands magasins de Paris et aux directeurs des banques principales, pour leur demander leur opinion sur l'emploi de l'écriture droite dans leurs écritures commerciales.

Sans aucune exception, les grands magasins de nouveautés comme le Bon Marché, le Louvre, la Samaritaine, le Printemps, etc., etc., répondirent qu'ils n'imposaient à leurs comptables et employés aucun genre spécial d'écriture. De leur côté les banques déclarèrent que l'emploi de plus en plus fréquent de la machine à écrire (machine écrivant droit, est-il besoin de le dire) indiquait suffisamment qu'elles n'avaient aucune espèce de prévention contre l'écriture droite et n'avaient jamais donné la préférence à l'écriture anglaise. »

Voilà donc un point acquis ; on ne viendra plus mettre en avant les exigences du commerce et de la banque. Du reste en tenant compte du grand nombre de ceux qui écrivent, les employés de banque et de bureau sont bien l'infime minorité.

Au point de vue pédagogique on constate que l'écriture droite est plus facile à enseigner, la position normale du corps provoquant nécessairement une tenue meilleure et moins gênée de la plume. Et puis il n'y a pas à le contredire, l'écriture droite est aussi élégante et aussi lisible que l'écriture penchée. Donc tous les avantages sont pour l'écriture droite.

Ajoutons qu'en 1897 au Congrès d'hygiène du Havre, une thèse qui recommandait l'*écriture droite*, au nom de l'hygiène et de la bonne constitution physique de nos jeunes gens, fut adoptée à l'unanimité en même temps que celle qui demandait « l'abandon de méthodes de calligraphie actuelles en usage dans les écoles et l'adoption définitive de l'*écriture droite*. »

En France, le ministre de l'Instruction publique, à la suite des décisions ci-des-

sus rappelées, « autorise l'emploi de l'écriture droite dans toutes les épreuves des examens de l'enseignement primaire ». Mais cette autorisation ne fit ni bien ni mal, et, grâce à la routine, on continua à enseigner l'écriture penchée.

Un comité d'initiative vient de se former en France dans le but de fonder une Ligue gratuite pour l'écriture droite. Il est composé de MM. *F. Buisson*, député; *D^r Javal*, membre de l'Académie de médecine; *E. Lavis*, directeur de l'École normale supérieure et *C. Robquin*, directeur d'école primaire à Paris. Ce comité d'initiative développe son programme de la manière suivante :

1^o Il demande un avantage pour les candidats au certificat d'études qui présenteront des travaux en écriture droite ;

2^o L'Académie de médecine sera priée de donner son opinion sur l'utilité de l'adoption de l'écriture droite dans les écoles primaires ;

3^o Il demandera l'appui de la Presse pédagogique et celui de la Presse en général afin d'attirer l'attention du plus grand nombre sur une réforme aussi urgente que nécessaire ;

4^o Il s'adressera aux grandes administrations publiques, aux compagnies de chemin de fer, au commerce, à la banque, aux grands industriels, pour qu'ils déclarent non-seulement qu'ils ne s'opposent pas à l'adoption de l'écriture droite, mais qu'ils lui donnent au contraire la préférence ;

5^o Il s'efforcera d'obtenir l'appui de toutes les associations, de grouper autour de lui toutes les personnes que la question intéresse, c'est-à-dire jeunes gens, familles, instituteurs, commerçants, industriels, fonctionnaires, médecins, artistes, etc., afin d'arriver à faire admettre partout, et surtout dans et par l'école, cette écriture rationnelle qui fera disparaître, dans une grande mesure, la myopie et la scoliose, attribuables à l'écriture penchée.

Nous instituteurs et institutrices de la Suisse romande, nous ne méconnaitrons pas ce mouvement et nous nous efforcerons de réaliser cette réforme en réclamant l'appui de nos autorités et de tous ceux qui attachent de l'importance à la santé et à la bonne tenue de notre jeunesse.

Mettant en pratique la formule : « Une écriture droite, sur papier droit, corps droit, » nous suivrons l'exemple des Anglais, des Américains, des Allemands qui n'ont pas hésité à abandonner l'écriture penchée dès qu'ils ont reconnu ses méfaits et les tristes et fatales conséquences de cette méthode antihygiénique et dangereuse.

Nous sommes persuadés que l'écriture droite sera enseignée à l'exclusion de toute autre, le jour où elle sera organisée par nos programmes et admise dans nos examens primaires.

Toutes les raisons invoquées par ses partisans sont si impérieuses qu'il nous paraît impossible qu'on puisse tarder plus longtemps à admettre l'écriture droite dont les avantages sont si évidents et les conséquences pour la santé de nos enfants, si importantes.

LÉON LATOUR.

A PROPOS D'UNE NOUVELLE INSTITUTION SCOLAIRE VAUDOISE

Les récentes discussions au sein du Grand Conseil vaudois concernant la révision de la loi scolaire montrent combien les questions d'éducation préoccupent tous les esprits. La création des écoles primaires supérieures, une disposition capitale de la loi nouvelle, est surtout appelée à exercer le meilleur effet sur l'avenir aussi bien matériel qu'intellectuel de notre canton. Pourquoi faut-il que

certaines articles de cette même loi soient de nature à inquiéter les amis de l'école, ceux qui connaissent bien les conditions de son travail et les éléments nécessaires à sa réussite ?

Quelques chiffres d'abord : la loi maintient à sept ans l'âge d'admission des enfants à l'école primaire ; ils doivent s'y assimiler un programme subdivisé en huit années d'études ; c'est dire que, dans les circonstances présentes, l'école primaire satisfait aux besoins intellectuels de ses élèves jusqu'à l'âge de quinze ans. Dans les communes où, comme à Lausanne, les élèves sont astreints été et hiver à trente-trois heures hebdomadaires d'école, sept années suffisent à parcourir le programme. Si l'on admet qu'une simplification de celui-ci sera faite et que certains sujets difficiles en seront reportés à celui de la division supérieure, on peut donner treize ans comme l'âge minimum où un enfant bien doué qui ne se destine pas aux études universitaires a besoin d'autre chose que de ce que lui offre l'école primaire proprement dite, et cela dans les cas les plus favorables seulement.

Or le projet, qui prévoyait douze ans pour l'admission à l'école primaire supérieure, a été amendé en deuxième débat, et cet âge reporté à onze ans¹ !

C'est donc, n'est-ce pas, que l'on entend ouvrir la porte de l'école primaire supérieure aux élèves bien doués avant qu'ils aient achevé de parcourir le programme de l'école primaire proprement dite ? On veut faire, pour les élèves comme pour les maîtres, une sélection. Nous pourrions faire remarquer, en ce qui concerne les maîtres, que des leçons simples, des leçons à des élèves peu doués surtout, exigent un tact pédagogique bien plus sûr, et des connaissances non moins précises, que des leçons « supérieures » ; nous pourrions faire remarquer aussi que les nouvelles classes ne vaudront que ce que vaudront celles qui leur serviront de base. Mais passons, et ne parlons que des élèves. Voici une classe soi-disant supérieure composée, selon le texte de la loi, d'enfants de onze, douze, treize, quatorze et quinze ans. Les uns viennent d'y entrer, et se proposent d'y passer quatre années ; d'autres y sont depuis deux ou trois ans ; d'autres encore, tard venus, y resteront un an ou deux. Quel enseignement devront donner le ou les malheureux maîtres appelés à répondre à tant de situations diverses ? Car il ne suffit pas de qualifier une classe du terme « supérieure » pour qu'elle le soit

¹ Sans doute, il eût mieux valu ne pas fixer au-dessous de douze ans la limite d'âge pour l'admission dans la classe primaire supérieure ; cependant les craintes de notre correspondant nous paraissent exagérées. L'article 109 a été adopté dans la teneur suivante : « Dans les communes possédant un établissement secondaire, la classe primaire supérieure pourra être annexée à cet établissement et en former, suivant le cas une 2^{me} ou une 3^{me} section ».

L'article suivant est libellé comme suit : « La classe primaire supérieure est fréquentée par les enfants âgés de douze ans au moins, ayant obtenu une note suffisante que le Règlement fixera ».

Sur la proposition de M. Chenaux, député de Villeneuve, le Grand Conseil a ajouté à cet article un amendement ainsi conçu : « Dans les cas prévus à l'article précédent, cette limite d'âge peut *exceptionnellement* (c'est nous qui soulignons) être abaissée à onze ans ».

Il va sans dire que le Département de l'Instruction publique veillera à ce que l'exception ne devienne pas la règle. Le Règlement fixera, au reste, d'une façon précise les conditions d'admission.

(La Réd.)

réellement ; il faut encore qu'un enseignement fructueux y soit rendu possible. A quelles conditions en sera-t-il ainsi ? Abstraction faite de la valeur du maître, un facteur capital sans doute, il faudra que cette classe soit homogène quant au degré de développement de ses élèves, et ne comprenne qu'une, ou au plus deux divisions, sinon elle sera placée dans des conditions de travail inférieures à celles de n'importe quelle classe actuelle ; car de celle-là, au moins, on n'attend pas de résultats spéciaux. Il faudra ensuite un point de départ bien déterminé, le même pour tous, en ce qui concerne les connaissances acquises : on n'a pas encore trouvé le moyen d'apprendre l'algèbre à des élèves ignorant les éléments des fractions ordinaires, et nous ne voyons pas l'utilité qu'il y aurait pour nos enfants à étudier l'histoire générale avant de connaître celle de leur pays.

Il faudrait donc qu'avant d'entrer à l'école primaire supérieure l'enfant reçoive de l'école primaire proprement dite l'essentiel de ce que celle-ci est en mesure de lui donner ; si toutefois on veut absolument ouvrir à un âge si tendre la porte des classes nouvelles, que cet âge alors soit rendu obligatoire pour tous. Tout système intermédiaire aboutit à l'absurde.

Cela deviendra bien évident lorsqu'on voudra élaborer le programme des nouvelles classes ; le fera-t-on en deux années ? les élèves admis à onze ou douze ans devront le répéter deux fois ; le fera-t-on en quatre années ? les élèves entrés à quatorze ans n'en pourront alors parcourir que la moitié. Brochant sur le tout, la diversité des connaissances chez les élèves obligera les maîtres à enseigner parallèlement deux ou plusieurs années du programme, et l'on peut s'attendre à ce que des leçons pareilles n'aient plus rien de supérieur.

Seules, les très grandes localités où plusieurs classes superposées seront créées trouveront leur compte aux dispositions adoptées.

Ce n'était pas là, nous croyons le savoir, le but des promoteurs de l'idée des écoles primaires supérieures dans le canton de Vaud ; ce n'était pas là non plus, sous ce rapport du moins, le genre d'écoles que promettait le très remarquable exposé des motifs de la loi. Un député de Lausanne, qui est en même temps l'un des meilleurs connaisseurs de nos milieux campagnards et de leurs besoins, l'honorable M. Martinet, avait déposé en deuxième débat un amendement qui aurait, dans une certaine mesure, paré aux inconvénients du projet de la commission ; il demandait que l'école primaire supérieure fût réservée aux élèves ayant, dans la règle, achevé le programme primaire simple. Malgré ces mots si élastiques : *dans la règle*, et quoique M. le chef du Département ne s'opposât pas à son adoption, l'amendement n'a pas trouvé grâce devant le Grand Conseil. Le coup de mort lui fut donné par... un ancien président de la Société pédagogique vaudoise, M. Cornamusaz ; c'est bien à cette occasion que les instituteurs, privés avant le temps de leurs bons élèves, pourront dire : « Préservez-nous de nos amis ! »

On aurait tort, sans doute, de reprocher aux auteurs du projet d'avoir voulu faire trop bien. Les textes de lois, d'ailleurs, n'ont jamais prévalu contre la réalité des choses et l'évidence des faits. Il faut compter sur la bienveillance de l'autorité supérieure et sur le bon sens des commissions locales des nouvelles écoles pour remédier aux inconvénients que nous avons signalés ; il faut compter surtout sur le règlement qui devra donner à la situation sa solution pratique.

Dans quelle mesure y parviendra-t-il ? Ses auteurs seront-ils autorisés à interpréter la loi en ce sens que seules les localités ayant plusieurs classes superposées, avec promotion régulière de l'une à l'autre, puissent admettre les élèves à onze

ans ? et s'ils y sont autorisés, le voudront-ils ? On comprendrait à la rigueur l'admission à cet âge s'il y a trois classes au moins, à la condition qu'il soit reporté à douze ans s'il n'y en a que deux, et à treize ou quatorze s'il n'y en a qu'une.

Il y a là des questions d'ordre technique dont MM. les législateurs peuvent ou ne peuvent pas se préoccuper ; mais ce que *tous* les membres du corps enseignant, primaire et secondaire, savent bien, c'est que de ces questions dépend le succès de toute institution scolaire ; un avenir prochain le démontrera une fois de plus en ce qui concerne les écoles primaires supérieures vaudoises. Et c'est parce que nous attendions beaucoup de la nouvelle loi et du mouvement en faveur de l'éducation populaire qui en devait résulter, que nous regretterions profondément de la voir demeurer lettre morte sur ce point dans la plus grande partie de notre canton.

Ernest BRIOD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

XXV^e cours fédéral de gymnastique. — Le cours de perfectionnement pour instituteurs de la Suisse romande aura lieu cette année-ci à *St-Imier* du 16 juillet au 4 août, sous la direction de MM. E. Hartmann, Lausanne, et E. Richème, Neuchâtel.

Les maîtres de gymnastique, instituteurs, candidats au brevet et moniteurs d'une société de gymnastique, peuvent y participer.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 4 juillet par les directeurs soussignés. Le programme du cours paraîtra prochainement.

Les personnes admises à participer à ce cours seront tenues de le suivre en entier ; aucune participation partielle ne sera acceptée.

La participation au cours est gratuite. Toutefois les participants auront à pourvoir à leur entretien et au logement pendant la durée du cours. La direction fera les démarches nécessaires pour chercher à procurer une bonne pension et un logement confortable aux conditions les plus avantageuses.

Le Département militaire fédéral allouera à chaque participant une indemnité journalière de fr. 2,50, plus les frais de voyage en troisième classe. A part cela, les cantons qui auront des représentants au cours ont été invités à les indemniser au moyen d'une allocation s'élevant au minimum au même chiffre.

Les participants doivent aussi, pour la bonne règle, solliciter eux-mêmes la subvention cantonale auprès des Départements d'Instruction publique, avant l'ouverture du cours.

Les directeurs du cours : E. HARTMANN, Lausanne.
E. RICHÈME, Neuchâtel.

Au nom du Comité central
de la Société fédérale de gymnastique :
Le Président : H. RITTER.

GENÈVE. — Une nouvelle section vient de se joindre au faisceau romand, et l'*Educateur* s'empresse de lui souhaiter une cordiale bienvenue. Sous le nom d'*Union des instituteurs primaires genevois*, elle s'est constituée tout récemment, en avril dernier, et l'un de ses premiers actes a été de demander d'être admise au nombre des sections de la *Société pédagogique de la Suisse romande*. L'article 1^{er} de ses statuts déclare qu'elle s'est constituée entre les fonctionnaires de l'ensei-

gnement primaire genevois et qu'elle a pour but l'étude de toutes les questions se rattachant à cet enseignement et aux intérêts du corps enseignant.

Comme l'a dit M. Charles Pesson à la première séance, la Société a essentiellement pour objet de s'occuper des questions qui intéressent directement l'enseignement primaire, en particulier des programmes, des méthodes, des manuels, des fournitures scolaires, au sujet desquels elle fera connaître ses vœux aux délégués du corps enseignant primaire à la Commission scolaire cantonale. Elle s'occupera aussi de la Caisse de prévoyance, des écoles complémentaires, du service militaire des instituteurs, etc. Ajoutons que M. Pesson a également déclaré dans son discours qu'il n'entrait dans la pensée d'aucun des promoteurs de la nouvelle société de vouloir s'isoler et que tous désiraient son union étroite avec la fédération romande, source de progrès, de concorde et d'excellentes relations entre les collègues des divers cantons. Il a chaudement recommandé l'*Educateur*, auquel il faut non seulement s'abonner, mais aussi envoyer des articles, des chroniques et toutes les informations pouvant intéresser l'école.

A droit de faire partie de la Société, tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui en présente la demande et déclare adhérer aux statuts. Le Bureau central peut, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale, décerner le titre de membre d'honneur aux personnes qui ont rendu des services signalés à l'enseignement primaire.

La Société se divise en deux groupes distincts : a) la Section des dames ; b) la Section des messieurs. Chaque section est administrée par un comité de neuf membres, élu en janvier pour un an, et immédiatement rééligibles ; toutefois, le président (messieurs) et la présidente (dames) ne peuvent rester en fonctions plus de trois années consécutives. Les deux sections peuvent se réunir en assemblée générale.

La direction générale de la Société est confiée à un bureau central composé des comités des deux sections. Le président de la Section des messieurs et la présidente de la Section des dames sont respectivement président et vice-présidente de la Société.

Voici, pour l'année courante, la composition des comités des deux Sections :

Section des messieurs. MM. Charles Moser, président ; Charles Pesson et Jacques Vuagnat, vice-présidents ; Ernest Bise, trésorier ; Louis Mercier et Adolphe Deruaz, secrétaires ; Emile Golay, Georges Coutau, Pierre Thévenaz.

Section des dames. M^{mes} Marie Choberg, présidente ; Louise Mercier et Laure Charvoz, vice-présidentes ; Louise Berthod, trésorière ; R. Tissot-Cerutti et Nathalie Nast, secrétaires ; Franceline Beaudet, Marie Perrin, Alice Raymond.

Président de la Société : M. Charles Moser. *Vice-présidente :* M^{me} Marie Choberg.

SUISSE ALLEMANDE. — La ville de Soleure vient de voter la construction d'une nouvelle maison d'école, pour le prix de 776 000 fr. (le terrain a coûté 56 000 fr.). Elle comprendra 25 salles contenant, au maximum, 54 élèves, d'où les dimensions : longueur 10 m., largeur 6,7 m. et hauteur 4 m. Le souterrain comprendra des locaux pour l'école ménagère, pour la distribution des soupes, pour les bains et pour le chauffage ; dans les combles, on installera les locaux pour les travaux manuels. Entre l'école et la halle de gymnastique, on bâtira une halle de jeux couverte, ouverte au sud. Le concierge aura sa maisonnette à lui, reliée à l'école par une galerie.

PARTIE PRATIQUE

LEÇONS DE CHOSES ET SCIENCES NATURELLES

Sujets se rapportant au « Plan d'études » pour les écoles primaires du canton Vaud.

Sujets traités dans *l'Edicateur* et *l'Ecole réunis*, depuis le début du journal, au 1^{er} janvier 1906.

Degré intermédiaire.

I^{re} année. La prairie. — 1899. Le pinson, p. 249 ; la taupe, p. 265 ; la dent de lion, p. 281 ; l'abeille, p. 411 ; le corbeau, p. 778. 1900. La sauge des prés, p. 377 ; le corbeau, p. 641. 1901. Les abeilles, p. 635. 1902. La primevère, p. 105 ; la prairie, p. 297, 316, 331. 1903. L'abeille, p. 219, 235, 249 ; le pinson, p. 635. 1904. Le pinson, p. 108 ; la sauge des prés, p. 286.

Dictées ou Lectures : 1899. La taupe, p. 270 ; mes abeilles, p. 412 ; le mulot, p. 478. 1900. La prairie, p. 347 ; instinct d'une abeille, p. 630 ; l'alcool et les abeilles, p. 631 ; le corbeau apprivoisé, p. 643. 1901. Le miel, p. 668 ; la cire, p. 669. 1902. Le pinson, p. 397. 1903. Le pinson, p. 187 et 637 ; les prairies naturelles, p. 366 ; les abeilles, p. 398. 1905. Les abeilles, p. 238 ; la prairie en automne, p. 613.

La vigne. — 1899. L'escargot, p. 574. 1900. L'étourneau, p. 427. 1901. L'escargot, p. 202.

Dictées ou Lectures : 1900. Les vendanges, p. 646 ; la fin d'une vigne, p. 740. 1903. Le phylloxéra de la vigne, p. 764. 1904. Le sansonnet, p. 634. 1905. Les maladies de la vigne, p. 329, 346 ; la pyrale, p. 409.

La promenade publique. — 1899. Le marronnier d'Inde, p. 699. 1900. Le tilleul, p. 378 à 381 ; le platane, p. 661 ; le moineau, p. 737. 1904. Le moineau, p. 266.

Dictées ou Lectures : 1900. Le moineau, p. 738. 1901. Les tilleuls, p. 349. 1903. Le moineau, p. 187. 1904. Boutade contre le moineau, p. 384 ; le moineau domestique, p. 431. 1905. Le tilleul, p. 298 ; le phylloxéra vastatrix-l'oidium, p. 365.

Les constructions. — 1899. La molasse, p. 75 ; les briques, p. 235. 1900. Le granit, p. 643. 1901. Les pierres calcaires, p. 715. 1902. L'ardoise, p. 363.

II^{me} année. Le champ. — 1899. Le pois, p. 413 ; l'alouette, p. 571 ; les céréales, p. 585 ; la moisson, p. 605. 1900. Le hanneton, p. 345 ; la vipère, p. 548. 1902. Ce que coûte un morceau de pain, p. 541 ; structure des tiges de graminées, p. 554 ; le blé, p. 587, 601, 625 ; la farine, p. 659 ; la pomme de terre, p. 753 et 771. 1903. Le pain, p. 73 et 94 ; la pomme de terre, p. 361 ; l'alouette, p. 555. 1904. La pomme de terre, p. 217 ; le hanneton, p. 330.

Dictées ou Lectures : 1899. L'alouette, p. 509 ; le maïs et l'avoine, p. 536 ; harmonie dans les moissons, p. 558 ; le blé, p. 729. 1900. Légumineuses et graminées, p. 299 ; usages des céréales, p. 445 ; le grain de blé, p. 680. 1902. Le lièvre en hiver, p. 125 ; l'alouette des prés, p. 345 ; la moisson, p. 502 ; le pain, p. 678. 1903. La moisson dans les cinq continents, p. 48 ; les alouettes, p. 222. 1905. Le charançon du blé, p. 612.

La forêt. — 1899. Le pic-vert, p. 129 ; la forêt, p. 314. 1900. Le fraisier, p. 361 ; la fourmi, p. 563 ; le pic, p. 723 ; le chêne, p. 707 et 775 ; le chat-huant,

p. 754. 1902. Le fourmi-lion, p. 708 ; le hibou, p. 313. 1903. Le bouleau, p. 362. 1905. L'anémone, p. 361.

Dictées ou Lectures : 1899. Les forêts en hiver, p. 57 ; nourriture du pic-vert, p. 134 ; le bois de pin et de sapin, p. 430 ; dans la forêt, p. 478 ; le lever du soleil dans la forêt, p. 493 ; à la lisière de la forêt, p. 493 ; le sapin malade, p. 539 ; le sapin ambitieux, p. 716 ; les bois pendant la nuit, p. 797. 1900. La forêt, p. 533 ; émigration d'une fourmilière, p. 565 ; les forêts vierges, p. 551 ; la mort du chêne, p. 709 ; la chouette des clochers, p. 755 ; utilité de la chouette, p. 758. 1901. Plaidoyer en faveur des arbres, p. 223 ; la forêt en juin, p. 396. 1902. Les voix de la forêt, p. 572 ; mon retour dans les bois, p. 670. 1903. Les fourmis, p. 398. 1904. La mort du chêne, p. 317 ; les pies, p. 431 et 444. 1905. Un chêne, p. 173 ; les bois pendant la nuit, p. 563.

III^{me} année. La montagne. — 1901. La gentiane, p. 347 ; le chamois, p. 619. 1902. L'aigle, p. 137.

Dictées ou Lectures : 1901. La gentiane, p. 349 ; départ des vaches pour la montagne, p. 464 ; les chasseurs de chamois, p. 621. 1903. Au sommet d'une montagne, p. 109 ; la montagne, p. 144 ; une promenade à la montagne, p. 283. 1904. A la montagne, p. 157 ; le chasseur de chamois (légende), p. 462. 1905. Le sapin des Alpes, p. 123 ; le silence de la montagne, p. 503 ; une course à la montagne, p. 646.

Les eaux. — 1899. La rivière, p. 475 ; l'eau, p. 620. 1900. Le glacier, p. 123 ; la truite, p. 217 ; le brochet, p. 395 et 396. 1901. L'écrevisse, p. 186. 1903. L'écrevisse, p. 41 ; les glaciers, p. 121 et 137 ; la baleine, p. 682. 1905. torrent des Alpes, p. 108 ; la baleine, p. 219 ; les sources, p. 627, 641, 657, 705 ; le saumon, p. 657 ; le brochet, p. 709.

Dictées ou Lectures : 1899. Le gel des fleuves et des rivières, p. 58 ; le fond de la mer, p. 397 ; devant un ruisseau, p. 441 ; les sources, p. 622 ; l'eau dans la nature, p. 636. 1900. Les champs de glace, p. 63 ; la forme des glaciers, p. 124 ; bienfaits, méfaits, crevasses des glaciers, p. 125 ; marche des glaciers, p. 139 ; les icebergs ou banquises flottantes, p. 141 ; la pêche de la truite, p. 218. 1901. Les sources, p. 175. 1902. Sur le glacier, p. 334 ; le glacier, p. 643. 1903. Les sources, p. 186 ; sur l'eau, p. 668. 1904. La rivière, p. 29 ; les truites, p. 173. 1905. La source, p. 630 ; la puissance d'un ruisseau, p. 646.

Le marais. — 1899. Le saule des vanniers, p. 268. 1900. La grenouille, p. 298 ; le roseau, p. 299 ; la cigogne, p. 659 ; le peuplier, p. 677. 1901. Le roseau, p. 299. 1902. Le saule, p. 265 ; la grenouille verte, p. 641. 1903. Le saule à osiers, p. 265. 1904. La libellule, p. 569 ; la cigogne, p. 601. 1905. La libellule, p. 500.

Dictées ou Lectures : 1900. La cigogne, p. 660 ; les peupliers, p. 678. 1902. L'osier, p. 267. 1903. Les libellules, p. 382. 1904. La libellule, p. 573 ; la cigogne, p. 604.

Métaux usuels. — 1900. L'argent, p. 25. 1901. Le fer, p. 281 ; le mercure, p. 761.

Dictées ou Lectures : 1899. Le travail du fer, p. 204. 1900. Propriétés du mercure, p. 778. 1901. La coulée de la fonte, p. 286. A. CUCHET.

(Degré supérieur.)

Fleurs et insectes.

Deux plantes très communes et deux insectes très connus vont nous donner une leçon de choses et nous faire entrevoir un des phénomènes les plus admira-

bles de la nature : les relations des plantes avec les insectes, et en général celles des êtres les uns avec les autres. Etudions avec un peu de détails les fleurs de la sauge des prés et celles de l'orchis moris.

1^o La fleur de la sauge des prés est une petite merveille. Au fond d'une gueule d'un bleu voyant, dans un gracieux calice, un peu de suc est caché. Les deux lèvres de la fleurette diffèrent l'une de l'autre. L'inférieure, large, retombe en tablier ; la supérieure, grande faux creuse, se recourbe, portant à son extrémité, comme une fine langue de serpent, la terminaison bifide d'un pistil. Elle cache les étamines dont les anthères portant pollen ne sortent que par contrainte. La plante serait inféconde sans secours extérieur. Jamais le pollen d'une des fleurs n'atteindrait l'extrémité du pistil, au bout de la faux longue. Mais voici l'ingéniosité. Un court filet fixé au fond de la fleur porte un long balancier capable d'osciller. Les deux bras sont d'inégale longueur. Au plus long les anthères fertiles sont suspendues, cachées dans la faux de la corolle. A l'autre extrémité, le bras le plus court porte un appendice folié, reste d'une anthère disparue. Voisin de l'appendice folié de l'étamine parallèle avec lui, il barre le passage, empêchant de sucer le nectar quiconque ne pousse pas avec une vigueur suffisante pour faire basculer la tigelle, dont le mouvement fait saillir les étamines enfermées tout à l'heure dans une cavité presque hermétique. Abeille, friande de nectar, mets ta grosse tête au fond de la gueule d'une sauge, en appuyant contre les folioles de la trappe. Pousse un peu ; au-dessus de toi, chargées de pollen, jusqu'alors protégées dans leur cachette, les étamines de la sauge secoueront sur ta robe leur fécondante poussière.

2^o A la fleur de l'orchis moris, maintenant. C'est de construction plus compliquée, plus délicate, et d'intérêt plus vif encore. La logette attrayante est une corne d'abondance, un éperon tubuleux qui descend aux côtés de l'ovaire tordu. Le labelle, tablier de couleur vive, à taches bizarres souvent, est suspendu sous l'ouverture par où l'insecte alléché s'en va fouiller la profondeur de l'éperon. Dominant l'entrée de la caverne, faisant sorte d'auvent protecteur, trois pétales se recourbent en casque ; les deux autres, comme des ailes de papillon au repos, se relèvent, gracieux. Sous l'auvent, la curieuse demeure de l'unique étamine, une colonnette charnue, qui porte à sa base le stigmate englué correspondant à l'ovaire. Dans la colonnette, comme encastrées, deux logettes verticales où se cachent deux organes en forme de massue, pollen agglutiné avec long manche, à l'autre bout duquel un renflement gluant s'attache à tout ce qui, par hasard, vient toucher le godet qui les contient. Ce godet fait saillie sur l'ouverture de la petite caverne nectarifère. La massue pollinifère ou pollinie ne sort des logettes que par volonté autre que celle de la plante et jamais pollen n'irait féconder le stigmate sans intervention du dehors.

Voici bourdons et abeilles, munis de trompes insatiables, capables de visiter en peu de minutes toutes les fleurs d'une grappe de sauge, toutes les cornes d'abondance d'un épi d'orchis.

Je mets sous le treillis d'une cloche en toile métallique dans deux verres d'eau, des sauges parfumées et des orchis fraîchement ouverts. Deux gros bourdons de velours habillés, noirs et jaune orange, deux abeilles encore sont enfermées pour nous dévoiler inconsciemment le mécanisme des fleurs ingénieuses.

Odeur de nectar et couleurs voyantes ont tôt fait d'attirer les suceurs. Mon gros bourdon va de préférence aux sauges. Il met sa trompe en posture. Leste-

ment, elle s'enfonce dans des calices. Les étamines basculent, semant sur l'épaisse toison d'invisibles grains de leur pollen. Satisfait, le bourdon se laisse glisser le long du tablier de la fleurette et va recommencer son manège gastronomique dans une fleur voisine. Pendant toute la matinée, au grand soleil, c'est une débauche désordonnée qui remplit la bête de choses succulentes et qui amène sur les grêles pistils quelque grain de pollen accroché à la noire fourrure du bruyant visiteur.

Pour l'orchis, l'affaire se complique. Mes abeilles, remises de leur colère, s'accrochent au labelle et dans l'étroit goulet qui mène à l'éperon enfoncent leur grosse tête. Quelques efforts pour atteindre au nectar sont nécessaires. Voilà qui dérange le godet en saillie. Toute à sa besogne de chercheuse, l'abeille n'évite pas le gros ennemi. Quand elle sort sa tête de la chambre sucrée, deux massues vertes sont attachées à ses gros yeux à facettes. Elle s'arrête, interdite, elle lève la tête et de ses pattes de devant frotte ses yeux à diverses reprises. Peine inutile. Cela tient bon. Sa sœur, au bout d'un instant, se promène elle aussi avec trois pollinies appendues à son front. Je l'observe pendant des heures ; la colle est de qualité première et les massues maintenant infléchies en avant refusent de se décrocher.

L'insecte, las de broser ses yeux énormes, retourne visiter les poches à nectar. Le pollen des massues infléchies arrive maintenant à niveau de la glu des stigmates. Quelques grains fécondants s'y déposent et l'animal, sans le savoir, a servi les desseins de la plante. Faute d'insectes alléchés par la douceur des suc capiteux, pas de graines d'orchis, pas de graines de sauges.

Ecoutez le bourdonnement des hyménoptères dans le champ où le foin ondule, prêt à tomber sous la faux. Nous aurons du miel dans les ruches et dans les nids obscurs des bourdons. Nous aurons aussi des graines, car tout le monde ailé travaille sans qu'il s'en doute à féconder sauges, orchis, autres plantes encore aux couleurs attirantes. Ainsi l'a voulu dame nature. Quittons les fleurs que vous avez examinées et laissons fuir par la fenêtre nos bourdons et nos abeilles. Écoutez ce que raconte le grand naturaliste Darwin, dans un de ses admirables ouvrages : *l'Origine des espèces*. Ce que je vais rapporter n'est qu'un exemple entre mille, mais un exemple topique d'adaptations admirables d'êtres vivants à d'autres êtres.

Il s'agit d'une orchidée, dénommée *Coryanthes*. « Cette orchidée a son labelle creusé en un grand godet dans lequel des gouttes d'eau presque pure tombent continuellement de deux canaux secrétants situés en dessus ; quand le baquet est à moitié plein, l'eau s'écoule par un canal latéral. La base du labelle surplombe le réservoir et est elle-même creusée en une chambre ayant entrée de chaque côté ; à l'intérieur de la chambrette se voient de curieux replis charnus. L'homme le plus ingénieux qui n'aurait pas été témoin de ce qui se passe, ne devinerait jamais quel est le rôle de chacun de ces ajustements. Le Dr Crüger (qui a observé ces orchidées) vit des masses de bourdons visiter la fleur géante non pour en sucer le nectar, mais pour mordiller les replis de la chambre surplombant le bassin ; au cours de la mêlée, ils se poussaient fréquemment les uns les autres dans l'eau. Une fois leurs ailes mouillées, impossible de partir. Force leur était de ramper à travers le passage servant de trop-plein. Une procession continuelle sortait de cette manière du bain involontaire. Ce passage est étroit : le plafond est formé par la colonne (portant le stigmate et les anthères) de sorte que le

bourdon, en se frayant un chemin, frotte de son dos d'abord le stigmaté visqueux et ensuite les gluantes pollinies qui s'attachent à lui. Vient-il à tomber dans le godet d'une autre fleur, en s'échappant par l'unique passage praticable, il fécondera le stigmaté ».

(*Origine des espèces*. Edition anglaise, p. 241.)

L. S. P.

Matériel : des sauges des prés, des orchis (et des ophrys, si possible), des bourdons, des abeilles.)

GÉOGRAPHIE

Notre voyage dans la Haute-Italie.

(*Extraits de grands écrivains.*)

Les descriptions suivantes, matériaux pour leçons de lecture, composition, dictée, géographie, intéresseront les participants au prochain voyage Lausanne-Milan.

Le bassin du Pô.

La grande vallée du Pô, que l'on appelle quelquefois Haute-Italie parce qu'elle occupe la partie septentrionale de la Péninsule, devrait au contraire être désignée sous le nom de Basse-Italie, puisqu'elle est située à une élévation moindre que les autres groupes de provinces. C'est une région nettement délimitée, car elle est encore comprise dans le tronc continental, et, du côté du sud, les Apennins la bornent de leur long rempart. De nos jours, c'est une plaine fluviale, mais elle était certainement encore à l'époque pliocène un golfe de la mer. Ce golfe a été peu à peu comblé par les alluvions qu'apportaient les fleuves et soulevé graduellement par la poussée des forces intérieures, tandis que plus haut les érosions des torrents agrandissaient la plaine en rongant la base des montagnes.

Aucune autre région d'Europe n'est plus admirablement entourée d'une enceinte de montagnes, et bien peu de contrées dans le monde peuvent lui être comparées pour la magnificence des horizons. Au sud, les Apennins s'élèvent au-dessus de la zone des bois et, par leurs rochers, leurs forêts, leurs pâturages, contrastent avec l'immense plaine uniforme, à l'ouest et au nord, du col de Tende aux passages de l'Istrie, ce sont les grandes Alpes chargées de glaces qui se dressent dans leur sublimité. Au-dessus des campagnes de Saluces, le Viso, ainsi nommé à cause de la beauté de son aspect, domine toute la crête de sa haute pyramide isolée et déverse des petits lacs de ses pâturages, le ruisseau mugissant qui prend le nom de Pô; au nord-ouest de Turin, le Grand-Paradis s'appuie sur d'énormes contreforts, aux immenses glaciers; non loin de ce massif central apparaît la Grivola, peut-être la pointe la plus élégante et la plus gracieusement sculptée des Alpes; à l'angle de tout le système des Alpes, le dôme du Mont-Blanc se hausse comme une île au-dessus de la mer des autres montagnes; la masse énorme du Mont-Rose, couronnée de son diadème à sept pointes, allonge ses promontoires en avant de la Suisse; puis viennent le groupe du Splügen, l'Orteler, l'Adamello, la Marmolata et tant d'autres cimes, ayant toutes une beauté qui leur est propre. Quand, par une claire matinée de soleil, on voit, du haut du dôme de Milan, la plus grande partie de l'immense amphithéâtre se dérouler autour de la plaine verdoyante et de ses villes innombrables, on peut s'applaudir d'avoir vécu pour contempler un tableau si grandiose... Les lacs alpins de l'Italie ont la plus grande

importance dans l'économie générale de la contrée. Comme chemins naturels des échanges entre les plaines et les hautes vallées et comme réservoirs de vie animale, ils devaient attirer la population sur leurs rivages et se border de villages nombreux. Dès l'époque romaine, et plus tard, lors du renouveau de la civilisation italienne, après que se fut écoulé le flot des migrations barbares, la beauté des paysages est la grande cause qui fait édifier tant de palais, tant de villas de plaisance sur les bords des grands lacs. De nos jours, c'est par caravanes sans cesse renouvelées que les foules de visiteurs se précipitent vers la merveilleuse contrée pour se reposer le regard et l'esprit par la vue de ces horizons si grandioses et si purs. Et réellement peu de sites en Europe sont comparables à ce golfe charmant de Pallanza, où sont éparses les îles Borromées avec leur village de pêcheurs, leurs palais, leur végétation presque tropicale! Non moins belle est cette péninsule de Bellagio, semblable à un jardin suspendu en face des grandes Alpes neigeuses, et d'où l'on voit s'enfuir les deux branches inégales du lac de Côme, entre leurs corridors de rochers, de cultures et de villas; plus gracieuse encore, s'il est possible, est cette étonnante presqu'île de Sermide, que l'on voit s'avancer dans l'azur du lac de Garde, pareille à un mince pédoncule s'épanouissant en corolle multicolore! (E. Reclus. *Nouvelle géographie universelle.*)

L'irrigation dans la plaine du Pô.

Outre l'écoulement naturel de ses fleuves, l'Italie septentrionale a l'admirable réseau de ses rivières artificielles. C'est le pays classique de l'irrigation, celui qui sert de modèle à toute l'Europe. La Lombardie surtout est merveilleusement arrosée par un système d'artères et d'artéριοles apportant la vie sous forme de terre coulante à tous les champs épuisés. Dès le milieu du moyen âge, alors que presque toute l'Europe était encore dans la barbarie, les républiques lombardes pratiquaient déjà l'art de ramifier leurs rivières à l'infini par des canaux d'irrigation et d'assécher leurs plaines basses par des fossés d'écoulement; elles n'ont pas eu besoin de l'enseignement des Arabes pour trouver les secrets de l'hydraulique. Déjà au douzième siècle l'art de surmonter les hauteurs des terres par la construction des écluses avait été découvert par les ingénieurs milanais, et l'on avait commencé d'en profiter pour tracer tout le réseau des canaux secondaires à travers la contrée.

Non seulement les rivières de l'Italie du Nord, mais aussi les moindres sources, les *fontanili* qui jaillissent de la base des avant-monts alpins, sont utilisées pour l'arrosage. Virgile en parle déjà dans ses *Bucoliques*: « Enfants, arrêtez l'eau; les prés ont assez bu. » C'est grâce à ces ruisseaux bienfaisants, frais en été, relativement tièdes en hiver, que la Lombardie a ses admirables prairies ou *marcite*, dont quelques-unes peuvent donner jusqu'à huit coupes par année. Quel contraste entre les états successifs de la grande plaine adriatique, telle que l'avait laissée la nature, et telle que l'ont faite les hommes! Jadis c'était un marécage dans les parties basses, une forêt dans la zone intermédiaire, une vaste étendue de bruyère sur les renflements de cailloux et d'argile situés au pied des Alpes. Maintenant presque toute la plaine du Pô et de ses affluents est couverte des plus riches cultures, riz, froment, fourrages, mûriers, que le parallélisme des guérets et la monotonie des plantes alignées rendent souvent fatigantes à la vue, mais qui dans certains districts, notamment dans la Brianza de Côme, le *jardin du jardin de l'Italie*, sont embellies de la manière la plus gracieuse par des groupes

d'arbres, de petits lacs, des vallons sinueux. L'extrême variété que les progrès et les reculs successifs des anciens glaciers ont donnée à la contrée en la parsemant de lacs et de collines, de monticules isolés, de chaînes continues, a forcé les paysans à laisser aux campagnes une partie de ce charme que possède la nature libre...

On a calculé que la superficie du sol irrigué dans la vallée du Pô est d'environ 12 000 kilomètres carrés et qu'une quantité d'eau de près d'un millier de mètres cubes est employé chaque seconde à la fertilisation des terres. (E. Reclus. *Nouvelle géographie universelle.*)

(A suivre.)

(Communiqué par Julien Magnien.)

RÉCITATION

Degré intermédiaire.

Le Printemps.

Le vert printemps ranime la nature,
Et les grands bois sont déjà bien jolis,
Ils ont repris leur brillante parure,
Et les oiseaux rebâtissent leurs nids.

Autour de nous tout semble alors renaître,
Adieu, frimas! le gai soleil a lui,
Son chaud rayon doucement nous pénètre,
Chassant l'hiver, triste rêve qui fuit!

La violette, au parfum si suave,
Embaume l'air et se cache à demi
Sous le gazon, où de la neige esclave,
Triste et fanée elle a longtemps dormi!!

F. COMTE.

La première feuille.

C'est le printemps qui vient d'éclorre :
La ruche va s'emplier encore ;
Les blés couvriront les sillons ;
Au souffle d'une douce haleine,
Toutes les roses de la plaine
Balanceront des papillons.
Frais gazons, brises parfumées,
Bruit d'abeilles dans les ramées,
Oiseaux que l'hiver exila,
Fruits à l'arbre, fleurs dans la mousse,
La première feuille qui pousse
Amène à la fois tout cela.

(E. N.)

H. VIOLEAU.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours.

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

RÉGENTS : Romainmôtier ; fr. 1600 et autres avantages légaux ;
1^{er} juin.

RÉGENTES : Le Chenit (Derrière-la-Côte) ; fr. 1000 plus fr. 90 d'indemnité de logement, jardin et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ;
5 juin. — **Ormont-Dessous** (Sépey) ; fr. 1000 plus fr. 100 d'indemnité pour logement et plantage, et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école : 5 juin.

NOMINATIONS

RÉGENTS : MM. Zbinden, Emile, au Château (Ste-Croix) ; Beausire, César, à Bussy s. Morges ; Paquier, Gustave-Aimé, à Bremblens.

RÉGENTES : Mlles Crisinel, Lydie, à Donneloye ; Girardet, Henriette, à Penthalaz ; Dufey, Léa, à Trêlex ; Berthoud, Germaine, à Noville ; Decastel, Clara, à Corcelles p. Payerne ; Sallaz, Marguerite, à Chardonney s. Morges ; Collet, Jeanne, à Morges ; Droz, Elise à Yvonand ; Jaquenod, Suzanne, à Gimel ; Mme Ethenoz-Mermoud, Marie, à Gimel ; Mlles Giroud, Louise, à Villars-Burquin ; Collomb, Louisa, à Flendruz, Rougemont.



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.



Cartonnage

A vendre un outillage, bonne occasion pour amateur.
S'adresser sous « Cartonnage » au Bureau du journal.

Pendant les vacances, un instituteur de l'école bourgeoise cherche séjour dans la famille d'un collègue, en Suisse romande, pour se rendre familière la langue française.

Réponse à J. Gössler, Bürgerschullehrer, in Kaaden, Böhmen.

Systemes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

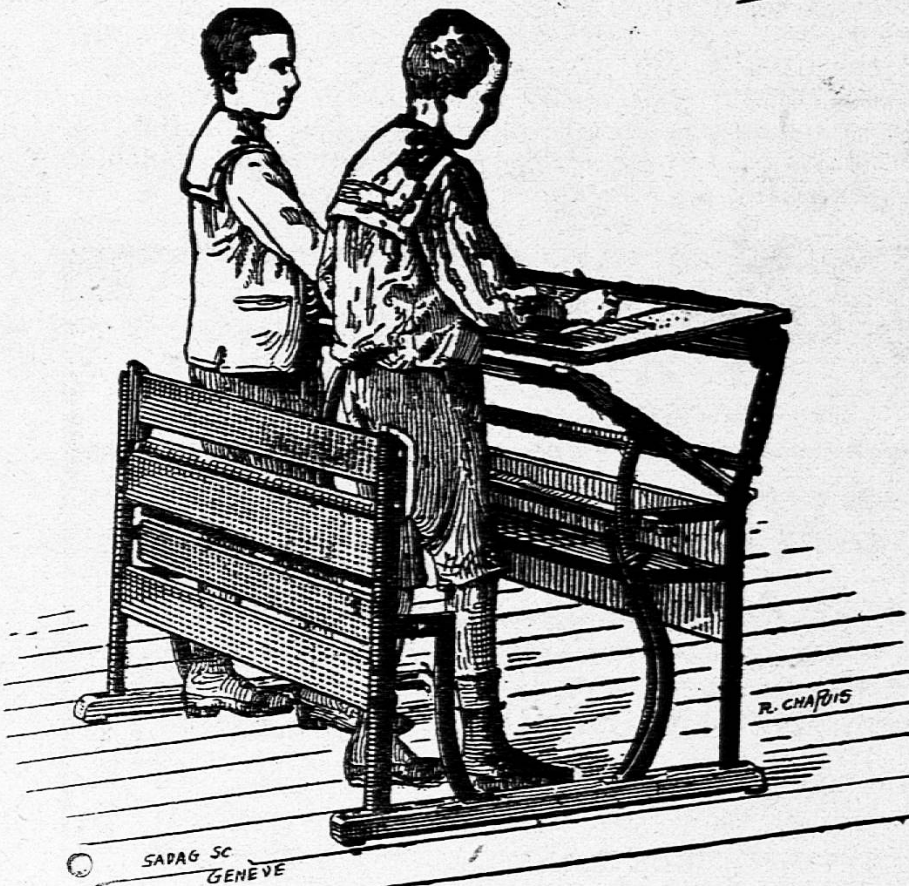
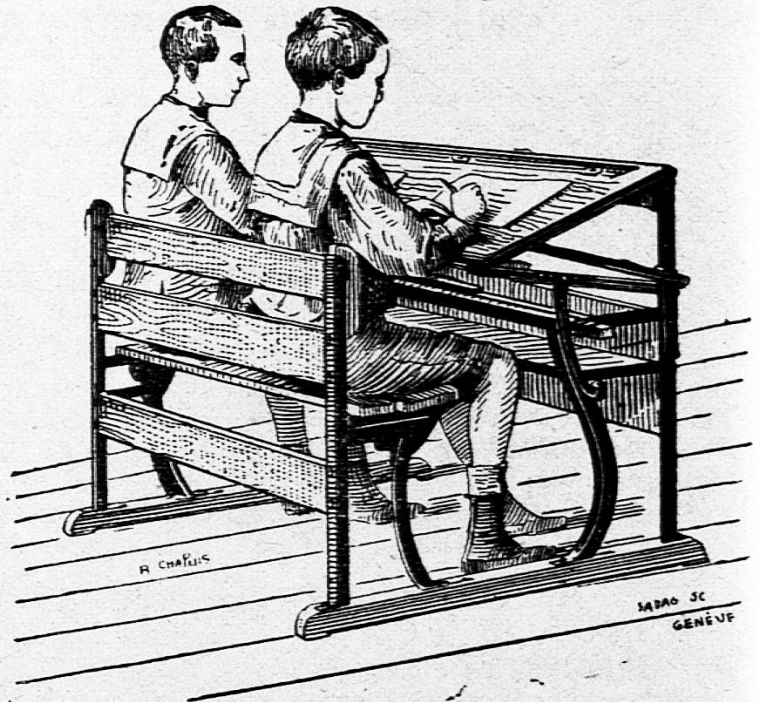
Maison
A. MAUCHAIN
GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

*Attestations et prospectus
à disposition.*



Pupitre avec banc Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 20
donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

Prix : fr. 35.—

PUPITRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a
Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDE

par le Département
de l'Instruction publique
du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES

fixes et mobiles,
évitant les reflets.

SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE
et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vandoises où notre matériel scolaire est en usage : Lau-
sanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Mon-
treux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavan-
nes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully,
Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, etc...

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE

LES MACHINES A COUDRE



SINGER



qui ont déjà obtenu à Paris 1900, le

GRAND PRIX

viennent de remporter

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

A

l'Exposition universelle de St-Louis (Amérique)

où

LE GRAND JURY INTERNATIONAL

leur a décerné

SEPT GRANDS PRIX

POUR

Le plus grand **progrès** réalisé ;
Les **perfectionnements** les plus récents ;
Marche la plus douce ;
Travaux de broderies, dentelles, garnitures ;
Machines de famille reconnues les **meilleures du Monde entier**, etc.

Ce succès immense et sans précédent

prouve sans contestation possible la supériorité des machines à coudre

SINGER

Paielements faciles par termes — Escompte au comptant

S'adresser exclusivement : **COMPAGNIE SINGER**

Direction pour la Suisse

13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

Pour la Bibliothèque de l'Éducation Musicale populaire

Vient de paraître :

L'ART DU CHEF D'ORPHÉON

PAR

Amédée REUCHSEL

Préface de **M. Henri MARÉCHAL**

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos. — CHAPITRE PREMIER. Aptitudes et connaissances du chef d'orphéon. — CHAPITRE II. Les études préliminaires. Solfège et justesse. — CHAPITRE III. Le chant. — CHAPITRE IV. Le mouvement. Les cotes métronomiques. — CHAPITRE V. Le rythme. — CHAPITRE VI. Les nuances. — CHAPITRE VII. La diction. — CHAPITRE VIII. La mise au point finale. La gesticulation et la mimique. Conseils généraux et remarques. — CHAPITRE IX. Le répertoire. La littérature orphéonique. — CHAPITRE X. L'Orphéon français. Son passé. Son avenir. — APPENDICE. L'Orphéon étranger. Les plus anciennes chorales de France.

Prix, broché : 3 Fr. net.

Très grand succès. ➡ L'HARMONIUM MODERNE

Premier album de pièces faciles, originales et transcriptions inédites d'Auteurs classiques et modernes ; versets, préludes, Noël, cantiques populaires soigneusement harmonisés, etc., etc., publié sous la direction de L.-J. Rousseau, lauréat du Conservatoire de Paris, avec la collaboration de MM. Alphonse Mustel et Joseph Bizet, lauréat au Conservatoire de Paris.

Edition soignée, net 2 Fr. 50

La Gerbe

Recueil de **chants** pour **Chœur mixte**

RELIGION — PATRIE — NATURE

composés ou adaptés par **K. GRUNHOLZER.**

Cet ouvrage, si impatiemment attendu, sort enfin de presse. Des 112 numéros qui le composent, aucun ne dépasse la difficulté moyenne, la seule permise aux Sociétés qui, presque toujours, ne disposent que d'un temps très restreint.

Comme son nom l'indique, ce recueil contient des chœurs pour toutes circonstances ; la musique, bien inspirée, deviendra la favorite de tous nos chœurs mixtes.

Édité en format de poche (13 × 19), on le trouvera très pratique pour courses, réunions, etc., etc. Son prix modique le rend accessible à toutes les bourses.

Prix net, Fr. 3.— relié toile. Envoi en examen. Rabais par quantité.

Les derniers succès pour Chœurs d'hommes.

SANDRÉ, G. Les Forgerons	1.—	REUCHSEL, A. La mort de l'aigle	1.—
CHADOURNE, A. Orphéonistes	1.50	LANGER, F. Au bord du lac	—75
GRANDJEAN, S. Elan	—50	GRANDJEAN, S. Mon pays	—50
KLING, H. Impressions d'automne	1.50	KLING, H. Rhône et Arve	1.50

➡ Envois à l'examen ⇐

FÆTISCH FRÈRES, Editeurs de Musique

à LAUSANNE et VEVEY

Succursale à PARIS, 14, rue Taitbout, 9^e

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLII^{me} ANNÉE — N° 22.

LAUSANNE — 2 juin 1906.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'École d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



Vêtements confectionnés
 et sur mesure
 POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
 Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
 Draperie et Nouveautés pour Robes.
 Linoléums.
 Trousseaux complets.

La Fabrique suisse d' **Appareils de Gymnastique**

DE

R. ALDER-FIERZ, HERRLIBERG (Zürich)

Médaille d'argent (la plus haute récompense) aux Expositions de Milan 1887 et Paris 1889. Exposition nationale de Genève 1896

offre en vente, aux conditions les plus favorables, tous les appareils en usage pour
la Gymnastique des Ecoles, des Sociétés et Particuliers

INSTALLATIONS COMPLÈTES


DE

SALLES ET D'EMPLACEMENTS DE GYMNASTIQUE

Pour prix-courant et catalogue illustré, s'adresser au représentant général,

H. WÆFFLER, professeur de gymnastique à Aarau.

M^{CE} BOREL & C^{IE} - NEUCHÂTEL
 · SUISSÉ ·



DESSIN · GRAVURE
 · CARTES GÉOGRAPHIQUES ·
 CARTES HISTORIQUES · STATISTIQUES ET MURALES
 PLANS DE VILLES · PANORAMAS · DIAGRAMMES
 POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
 TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
 POUR COURS ET CONFÉRENCES.
 · CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE ·

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Vient de paraître :

Manuel de cuisine

à l'usage des Cours professionnels, Pensionnats et Maîtresses de maison.

Par G. Hayward, professeur de cuisine.

Grand in-8° de 335 pages contenant 637 recettes.

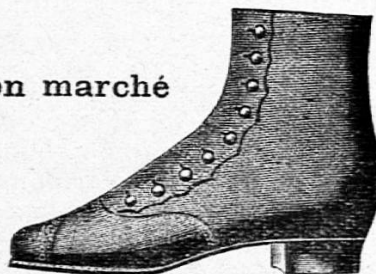
Cartonné demi-toile, fr. 4.—

QUI

veut acheter de la chaussure solide et à bon marché et ne choisit pas comme fournisseur

H. BRUHLMANN-HUGGENBERGER
à Winterthour

❧ **EST SON PROPRE ENNEMI!** ❧



Cette maison, connue depuis de longues années dans toute la Suisse et à l'étranger, ne vendant que de la marchandise de **meilleure qualité** et à **prix bon marché, étonnant**, offre :

Pantoufles pour dames, canevas, avec 1/2 talon	N° 36-42 fr.	1 90
Souliers de travail, pour dames, solides, cloués	» » »	6 —
Souliers de dimanche, pour dames, élégants, garnis	» » »	7 —
Souliers de travail, pour hommes, solides, cloués	» 40-48 »	7 50
Bottines pour messieurs, hautes avec crochets, clouées, solides	» » »	8 50
Souliers de dimanche, pour messieurs, élégants, garnis	» » »	9 —
Souliers pour garçons et fillettes	» 26-29 »	3 80

De nombreuses attestations pour envois en Suisse et à l'étranger.

❧ **Envoi contre remboursement.** ❧ **Echange franco.** ❧

450 articles divers. — Le catalogue illustré sera envoyé à tout le monde qui en fera la demande. (Zà 3079 g)

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Stations climatiques

MACOLIN et EVILARD

(900 m.)

(700 m.)

Station de chemin de fer de Bienne (C. F. F.) — Gorges de la Suze — Place de fête pour sociétés et écoles.

Funiculaire Bienne-Macolin. — Prix pour écoles. Montée, 20 cent. — Descente 10 cent. — Retour 25 cent. Bl. 174Y

Funiculaire Bienne-Evilard. — Prix pour écoles : Montée, 10 cent. — Descente, 10 cent.

Pendant les vacances, un instituteur de l'école bourgeoise cherche séjour dans la famille d'un collègue, en Suisse romande, pour se rendre familière la langue française.

Réponse à J. Gössler, Bürgerschullehrer, in Kaaden, Böhmen.

Cartonnage

A vendre un outillage, bonne occasion pour amateur.
S'adresser sous « Cartonnage » au Bureau du journal.

P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

☞ Remise ☜

10% au corps enseignant.

